

Jean-Pierre Sueur est intervenu au nom du groupe socialiste au Sénat ce mardi lors du débat sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire.

Il a rappelé que son groupe avait eu une position très claire en soutenant l'obligation vaccinale dès le mois d'octobre. Il a redit qu'il fallait faire confiance à la science, que la France était le pays de Pasteur et que dix vaccinations étaient déjà obligatoires dans notre pays. Il a dit qu'il était maintenant avéré que la vaccination était le seul moyen de lutter contre les formes graves de la maladie.

Il a déclaré qu'après une réflexion approfondie, son groupe avait considéré que, dès lors qu'il était favorable à l'obligation vaccinale, il ne pouvait qu'approuver le passe vaccinal, qui s'en rapproche. Il a cependant ajouté que cette position allait de pair avec l'obtention des garanties qui se traduisent par 19 amendements.

Parmi ceux-ci, il a particulièrement défendu celui qui n'impose pas aux responsables d'établissements recevant du public, les restaurateurs par exemple, de contrôler les cartes d'identité, ce rôle devant être exclusivement dévolu à la police et à la gendarmerie.

Jean-Pierre Sueur a également proposé un double dépistage hebdomadaire dans les écoles et collèges, dénonçant la gestion scandaleuse des protocoles par le ministre de l'Éducation nationale qui entraîne à juste titre le désarroi et l'incompréhension des enseignants et des parents.

Il a enfin demandé la levée des brevets afin que les habitants des pays pauvres puissent être vaccinés aussi bien que ceux des pays riches, dénonçant les enjeux financiers qui subsistent à cet égard.